



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE PLOBSTHEIM

Séance du Conseil Municipal
Lundi 28 septembre 2020 à 20h00

ORDRE DU JOUR :

- 2020-070** Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 20 juillet 2020 et désignation du secrétaire de séance
- 2020-071** Délégations de service public
- 2020-072** Groupe scolaire Au fil de l'eau : fusion des écoles élémentaires au sein du groupe scolaire Au fil de l'eau
- 2020-073** Groupe scolaire Au fil de l'eau : avenants aux marchés de travaux
- 2020-074** Création d'un centre de développement et de création media
- 2020-075** Projets sur l'espace public de l'année 2020 - ajustement du programme : voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement
- 2020-076** Ressources humaines
- A) Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19
 - B) Convention – amicale des personnels de l'Eurométropole de Strasbourg
 - C) Recensement de la population : engagement d'un agent coordonnateur communal
 - D) Recrutement d'agents pour remplacement d'agents absents – autorisation pour la durée du mandat
- 2020-077** Rapport de la commission Déplacements & Mobilité du 22.07.2020
- 2020-078** Rapport de la commission Environnement et Sécurité du 05.08.2020
- 2020-079** Rapport de la commission Enfance, Jeunesse, Seniors du 28.07.2020
- 2020-080** Rapport de la commission Infrastructures et Technique du 26.08.2020
- 2020-081** Rapport de la commission Action citoyenne, Animations et Associations du 02.09.2020
- 2020-082** Communications
- A) Décisions prises par délégation du conseil municipal
 - B) Urbanisme
 - C) Eurométropole de Strasbourg : conseil de l'Eurométropole du 28.08.2020
- 2020-083** Questions orales

COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du **BAS-RHIN**

Arrondissement de **Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-070 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la séance du 20 juillet 2020.

Adopté par 20 voix pour et 6 voix contre (ENGEL Christian + 1 procuration, WIEHLE Frédérique, CORNEA Lucia, GRUBER Martin + 1 procuration).

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal,

- VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,
- VU la réponse 35446 en date du 26 février 1996 de M. le Ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation portant sur l'application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en Alsace-Moselle notamment en ce qui concerne la nomination d'un secrétaire de séance (Conseil d'Etat, 12 juin 1896, Marchand),

Désigne à l'unanimité Mme Valérie SCHOCH, directrice générale des services, comme secrétaire de séance.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 28 septembre 2020 à 20h00

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-071 DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

Depuis le 1^{er} septembre 2016, la commune a renouvelé les délégations de services publics (DSP), pour une durée de 5 ans, sous la forme de l'affermage pour la gestion des trois activités suivantes :

- la gestion et l'exploitation d'un accueil de loisirs périscolaire et d'un accueil de loisirs extrascolaire,
- l'animation socio-éducative, de jeux et de détente en direction des jeunes de la commune de 10 à 18 ans,
- la gestion et l'exploitation de la maison de l'enfant – crèche et halte-garderie.

Il est aujourd'hui envisagé de renouveler ces DSP et d'autoriser le lancement de la procédure y afférente, qui ne sera finalisée qu'au courant de l'année 2021.

Les objectifs recherchés

La commune envisage de renouveler la gestion des activités précitées dans le cadre de la procédure de délégation de service public prévue par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993.

L'objectif recherché est d'assurer la meilleure lisibilité possible des responsabilités et des rôles entre un prestataire chargé de la gestion du service et la commune responsable du service public.

La décision de création des délégations de services publics

Les assemblées délibérantes statuent sur le principe de toute délégation de service public, au vu d'un rapport présentant les principales caractéristiques des prestations que doit assumer le délégataire.

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité, à un délégataire public ou privé dont la rémunération est liée aux résultats de l'exploitation du service.

La distinction entre marché public et délégation de service public ressort de l'objet même du contrat. Par la délégation, le co-contractant reçoit et assume l'entière maîtrise de la gestion du service, il est face à l'usager. La rémunération du délégataire doit être substantiellement assurée par l'usager. Le délégant assure un contrôle sur l'exécution de la prestation et son adéquation en terme de résultat par rapport au cahier des charges.

Les principales caractéristiques d'une délégation de service public par affermage

Les délégations proposées portent sur l'affermage de la gestion et de l'exploitation des locaux propres aux activités ci-après.

Les caractéristiques principales des prestations sont :

Pour le délégataire :

- la prise en charge de la gestion et de l'exploitation du service à ses risques et périls, avec son propre personnel,
- la prise en compte des charges dites locatives, à l'exclusion du clos et du couvert et des grosses réparations,
- la continuité du service public qui lui est confiée dans le respect des règles qui s'imposent à la gestion d'un service public,
- le respect de la législation en vigueur pour les activités qu'il dispense, ainsi que la disposition permanente des attestations nécessaires à l'exercice de sa mission,
- la présentation des comptes de résultats certifiés avant le 1er juin de chaque année,
- la présentation d'un budget prévisionnel avant le début de chaque exercice,
- la présentation d'un rapport annuel détaillé des activités,
- le versement d'une redevance d'affermage et/ou des frais inhérents à la gestion des bâtiments.

Pour le délégant :

- la mise à disposition des locaux destinés aux activités,
- la prise en compte de toutes les charges résultant de sa qualité de propriétaire des locaux affermés (clos, couvert, grosses réparations),
- le versement de la rémunération du délégataire dans les délais arrêtés,
- le contrôle de la qualité du service rendu, des conditions d'exécution financière du service, notamment par la mise en place d'une commission de délégation de service public, instituée au sein du Conseil municipal.

Les activités soumises à la délégation de service public

Il s'agit de 3 activités distinctes qui feront l'objet d'un appel d'offres :

- la gestion et l'exploitation d'un accueil de loisirs périscolaire et d'un accueil de loisirs extrascolaire,
- l'animation socio-éducative, de jeux et de détente en direction des jeunes de la commune de 10 à 18 ans,
- la gestion et l'exploitation de la maison de l'enfant – crèche et halte-garderie.

Des locaux distincts seront mis à disposition par affermage aux délégataires.

Les principales données financières

Le délégataire se rémunérera directement auprès des usagers du service. Un budget prévisionnel fera apparaître le montant supporté par les parents, les subventions et participations (Conseil Général, CAF, etc...) et la subvention attendue de la part de la commune. Des dispositions pourront être prises en cas de rémunération inadaptée aux conditions économiques.

Les données financières seront arrêtées par la commission DSP sur la base du budget prévisionnel 2020 :

- la gestion et l'exploitation d'un accueil de loisirs périscolaire et d'un accueil de loisirs extrascolaire : 93 780 €
- l'animation socio-éducative, de jeux et de détente en direction des jeunes de la commune de 10 à 18 ans : 73 260 €
- la gestion et l'exploitation de la maison de l'enfant – crèche et halte-garderie : 145 200 €.

Le conseil municipal,

VU le rapport ci-dessus présentant les objectifs et les principales caractéristiques du projet,

VU les articles L.1411 à L.1411-11 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE de renouveler le principe de la délégation de service public pour les activités suivantes :**
 - la gestion et l'exploitation d'un accueil de loisirs périscolaire et d'un accueil de loisirs extrascolaire,
 - l'animation socio-éducative, de jeux et de détente en direction des jeunes de la commune de 10 à 18 ans,
 - la gestion et l'exploitation de la maison de l'enfant – crèche et halte-garderie.
- **EMET un avis favorable sur le rapport susvisé présentant les principales caractéristiques des délégations de services publics,**
- **ACTE que le cahier des charges des prestations, préparé par les commissions DSP et Enfance, jeunesse, seniors, sera validé lors du prochain conseil municipal,**
- **FIXE la durée d'affermage à 5 ans,**
- **AUTORISE le maire ou son représentant à lancer les procédures y afférentes.**

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du **BAS-RHIN**

Arrondissement de **Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

**2020-072 GROUPE SCOLAIRE AU FIL DE L'EAU : FUSION DES ECOLES
ELEMENTAIRES AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE AU FIL DE L'EAU**

La commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide légalement de la création et de l'implantation des écoles d'enseignement public ainsi que du nombre de classes maternelles et élémentaires, après avis du représentant de l'Etat. Dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire « Au fil de l'eau », la fusion de l'école du Château et de la Nouvelle école en une structure unique doit être opérée.

Le conseil municipal,

- VU l'article L.2121-30 du code général des collectivités territoriales,
- VU l'article L.212-1 du code de l'éducation,
- VU l'avis du conseil d'école de la Nouvelle école en date du 19.06.2018,
- VU l'avis du conseil d'école de l'école du Château en date du 18.06.2018,
- VU le courrier de l'Education Nationale réceptionné le 25.09.2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fusionner l'école Nouvelle école, 5 rue de la Scierie et l'Ecole du Château, 16 rue du Gal Leclerc.

L'ensemble constitue une seule entité : Ecole du Château, dirigée par la directrice de l'école du Château.

ACTE la suppression du poste de direction de l'école Nouvelle école,

DECIDE que lors du déménagement vers la nouvelle structure, l'école Au fil de l'eau, située à l'arrière de la place de la salle des fêtes, les éléments d'identification (RNE) de l'Ecole du Château seront repris par l'école Au fil de l'eau,

Accusé de réception en préfecture
067-216703785-20200928-2020-072-DE
Date de télétransmission : 05/10/2020
Date de réception préfecture : 05/10/2020

ACTE que l'ensemble des classes de la Nouvelle école (4 classes) et de l'école du Château (7 classes) déménageront à l'école Au fil de l'eau dès ouverture de celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a vertical line and a horizontal line crossing it.

COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-073 GROUPE SCOLAIRE AU FIL DE L'EAU : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Dans le cadre des travaux en cours pour la construction du groupe scolaire Au fil de l'eau, des ajustements et adaptations techniques sont proposés.

Le conseil municipal prend acte des avenants suivants pour permettre d'inclure les modifications apportées au projet :

Lot n°01 : Entreprise PONTIGGIA – Terrassement / VRD

Avenant n° 03 TF1 : 1 440,00 € TTC

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement en sol souple sous les tables dans l'espace vert au sud de la cour

Montant Initial en € TTC	Avenants antérieurs en € TTC	Avenant n° 03 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
497 653,32	9 536,40	1 440,00	508 629,72

Avenant n° 02 TF2 : 3 600,00 € TTC

Trous d'arbres en plus / Demande de l'EMS pour compensation ouvrage d'art

Cet avenant concerne la TF2 et sera pris en charge par l'Eurométropole de Strasbourg.

Montant Initial TF2 en € TTC	Avenants antérieurs en € TTC	Avenant n° 02 en € TTC	Nouveau montant TF2 en € TTC
378 000,84	26 046,00	3 600,00	407 646,84

Avenant n° 03 TF2 : 15 835,80 € TTC

Rénovation du parvis de la salle des fêtes

Cet avenant concerne la TF2 et sera pris en charge par l'Eurométropole de Strasbourg.

Montant Initial TF2 en € TTC	Avenants antérieurs en € TTC	Avenant n° 03 en € TTC	Nouveau montant TF2 en € TTC
378 000,84	29 646,00	15 835,80	423 482,64

Lot n°02 : Entreprise CLB – Gros-œuvre

Avenant n° 02 : 7 152,00 € TTC

Adaptation du chantier mesure COVID et immobilisation supplémentaire de la base vie

Montant Initial en € TTC	Avenants antérieurs en € TTC	Avenant n° 02 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
797867,29	- 3 600,00	7 152,00	801 419,29

Lot n°05 : Entreprise SOREBA – Menuiseries extérieures bois / alu

Avenant n° 04 : 1 181,88 € TTC

Mise en place d'une gâche électrique sur la porte d'accès principale

Montant Initial en € TTC	Avenants antérieurs en € TTC	Avenant n° 04 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
355 039,40	- 8 040,00	1 181,88	348 181,28

Lot n°10 : Entreprise K3E – Electricité faible et fort

Avenant n° 02 : 9 000,00 € TTC

Remplacement des luminaires Eclatech par des luminaires Rohl

Montant Initial en € TTC	Avenants antérieurs en € TTC	Avenant n° 02 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
360 000,00	7 698,42	9 000,00	376 698,42

Avenant n° 03 : 2 788,26 € TTC

Remplacement des appliques prévues en façade de l'école par un mât Eclatech dans la cour

Montant Initial en € TTC	Avenants antérieurs en € TTC	Avenant n° 03 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
360 000,00	16 698,42	2 788,26	379 486,68

Lot n°11 : Entreprise STIHL FRERES 67 – Sanitaire

Avenant n° 03 : 673,92 € TTC

Fourniture et pose de robinets extérieurs dans les locaux annexes

Montant Initial en € TTC	Avenants antérieurs en € TTC	Avenant n° 03 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
95 400,00	1 872,00	673,92	97 945,92

Lot n°15 : Entreprise ARMAVENI – Peinture

Avenant n° 01 : - 1 635,12 € TTC

Suppression de l'enduit sur le mur sud du local vélo

Montant Initial en € TTC	Avenant n° 01 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
47 031,77	-1 635,12	45 396,65

Lot n°17 : Entreprise SERRURERIE LAEMMEL – Serrurerie

Avenant n° 01 : 3 376,80 € TTC

Remplacement des clôtures en grillage simple torsion par des clôtures métalliques rigides

Montant Initial en € TTC	Avenant n° 01 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
123 488,82	3 376,80	126 865,62

Lot n°21 : Entreprise DERVOVIC – Mur habillage briques

Avenant n° 01 : 12 684,24 € TTC

Mise à jour du lot brique suite aux modifications des façades par l'architecte

Montant Initial en € TTC	Avenant n° 01 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
225 060,53	12 684,24	237 744,77

Avenant n° 02 : 10 266,48 € TTC

Habillage brique du mur sud du local vélo en remplacement de l'enduit

Montant Initial en € TTC	Avenants antérieurs en € TTC	Avenant n° 02 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
225 060,53	12 684,24	10 266,48	248 011,25

Lot n°22 : Entreprise SCOP ESPACES VERTS – Espaces verts

Avenant n° 01 TF1 : 2 446,50 € TTC

Uniformisation des essences arbustes + accessoires de plantation avec le cahier des charges EMS + engazonnement en remplacement du gravier le long de la voie douce

Montant Initial TF1 en € TTC	Avenant n° 01 en € TTC	Nouveau montant TF1 en € TTC
33 079,59	2 446,50	35 526,09

Avenant n° 01 TF2 : 5 145,24 € TTC

Mise à jour quantité et essences des arbres / Demande EMS suite construction ouvrage d'art
Cet avenant concerne la TF2 et sera pris en charge par l'Eurométropole de Strasbourg.

Montant Initial TF2 en € TTC	Avenant n° 01 en € TTC	Nouveau montant TF2 en € TTC
5 203,20	5 145,24	10 348,44

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-074 CREATION D'UN CENTRE DE DEVELOPPEMENT ET DE CREATION MEDIA

Mack International est une entreprise allemande spécialisée dans le secteur du divertissement familial. Afin d'accompagner la mise en place de la digitalisation de la société et répondre aux attentes du public, une filiale dédiée aux nouveaux médias dénommée MackNeXT a été créée en 2002.

Dans ce cadre, Mack International souhaite réaliser un nouveau centre de développement et de création média à Plobsheim. Ces aménagements seront réalisés en tenant compte des impératifs de préservation de l'environnement naturel et paysager du site.

Afin de réaliser ce projet, la société MackNeXT au travers de la Société Civile Immobilière JPM IMMO, souhaite acquérir auprès de l'Eurométropole de Strasbourg la parcelle cadastrée section 36 numéro 238 d'une contenance de 2,34 ares située en zone A1 au plan local d'urbanisme intercommunal de l'Eurométropole de Strasbourg (le plan a été transmis avec la convocation pour la réunion du conseil municipal).

L'acquisition de cette parcelle par la SCI JPM IMMO, également propriétaire des parcelles situées de l'autre côté du ruisseau lui permettra de créer un pont enjambant le Muehlgiesen. En effet, le projet de centre de développement média et création se répartissant de part et d'autre du Muehlgiesen, la passerelle piétonne permettra de relier les deux sites.

Le terrain faisant l'objet de cette proposition d'acquisition est libre de toute occupation. Il est par ailleurs grevé par diverses servitudes, notamment par une servitude pour le passage de canalisations d'eau pour le champ captant, ainsi que pour le passage de câbles de la fibre optique.

Ainsi, au terme de l'acte de cession, il sera nécessaire de créer une nouvelle servitude afin de garantir l'accès et l'entretien des canalisations et gaines par les services assainissement de l'Eurométropole et les sociétés mandatées par cette dernière.

Dans ces conditions, le prix de cession de la parcelle section 36 numéro 238, lieudit Burgerteile, d'une contenance de 2,34 ares, située en zone A1, est fixé à 1 200 € l'are soit un prix global pour la parcelle de 2 808 €, conformément à l'avis de France Domaine rendu le 06 juin 2020.

Le conseil municipal,

Dans le cadre de la réalisation d'un centre de développement et de création média par la société MacNeXT,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée section 36 n° 238 d'une contenance de 2,34 ares par la SCI JPM IMMO auprès de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté par 25 voix pour et 1 abstention (ENGEL Christian)

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du **BAS-RHIN**

Arrondissement de **Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
 du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-075 PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC DE L'ANNEE 2020 - AJUSTEMENT DU PROGRAMME : VOIRIE, SIGNALISATION, OUVRAGES D'ART, EAU ET ASSAINISSEMENT

Par délibération en date du 4 novembre 2019, le conseil municipal avait approuvé les projets sur l'espace public - programme 2020.

PLOBSHEIM

Opération	2020PL009	PLOBSHEIM		Etudes et travaux				1	
Site projet	CVCB RUE DE L'EGLISE + SECURISATION CANAL								
Travaux / travaux	1/1	Debut	Canal du Rhone au Rhin		Fin	Rue du General Leclerc			
Mont Total Prévisionnel			90 000 €	MOE	Externe	Taxation	PPI		
							AMO	non	
								TTC	
Faible & équipements		Amélioration qualité		Piste cyclable		Création	Trx en faible profondeur	Type Marché / MAPA	
								90 000 €	
								Total délibéré EMS	
								90 000 €	
Opération	2020PL005	PLOBSHEIM		Suite études et travaux				2	
Site projet	RUE DU CERF								
Travaux / travaux	2/2	Debut	Impasse du Damm		Fin	Rue du Moulon			
Mont Total Prévisionnel			101 000 €	MOE	Externe	Taxation			
								AMO	non
								TTC	
Eau		Etat entree en réseau		Conduite branchements		Pose	Trx tranchée ouverte	Type Marché / MAPA	
								20 000 €	
								Total délibéré EMS	
								20 000 €	

L'Eurométropole de Strasbourg propose d'ajuster le programme 2020 comme suit :

Le conseil municipal,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'article 5211.57 du Code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture
067-216703785-20200928-2020-075-DE
Date de télétransmission : 05/10/2020
Date de réception préfecture : 05/10/2020

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ajustement de programme 2020 – voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement - proposé par l'Eurométropole de Strasbourg tel que proposé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



A handwritten signature in blue ink is located on the right side of the page. The signature is stylized and appears to be a combination of letters, possibly 'L' and 'F', with a horizontal line extending to the right.

COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-076 RESSOURCES HUMAINES

A) Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

Mme le maire rappelle à l'assemblée :

Le gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est plafonné à 1000 euros par agent.

Le montant de cette prime, qui n'est pas reconductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020.

En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec :

- la prime exceptionnelle prévue à l'article 7 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;
- toute autre prime versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE du versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus,

CHARGE Mme le maire, d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement,

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M', is written over the printed name of the mayor, Michèle Leckler.

COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-76 RESSOURCES HUMAINES

B) Convention – amicale des personnels de l'Eurométropole de Strasbourg

La convention entre l'amicale des personnels de l'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Plobsheim a pour but de définir l'organisation de la fête de Noël des enfants du personnel et des élus, notamment la participation financière, matérielle et humaine.

Un exemplaire de la convention a été transmis avec la convocation pour la réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le maire à signer la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg pour l'organisation de la fête de Noël des enfants du personnel et des élus (enfants jusqu'à l'âge de 10 ans).

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-76 RESSOURCES HUMAINES

C) Recensement de la population : engagement d'un agent coordonnateur communal

Le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

Il y a lieu dès à présent de recruter le coordonnateur communal qui assurera l'encadrement des agents recenseurs et le suivi de la collecte et de fixer la rémunération de cet agent.

Des agents recenseurs seront recrutés par la suite (un agent pour environ 250 logements).
Mme le maire précise que l'INSEE reversera une quote-part à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le maire à désigner un coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un agent contractuel, soit un élu local.

FIXE la rémunération, en fonction de la qualité de l'agent coordonnateur comme suit :

- s'il s'agit d'un agent contractuel : la rémunération est fixée au SMIC horaire.
- s'il s'agit d'un élu : il bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L.2123-18 du code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-76 RESSOURCES HUMAINES

D) Recrutement d'agents pour remplacement d'agents absents – autorisation pour la durée du mandat

Mme le maire explique que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Le conseil municipal,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le maire, pour la durée du mandat, à conclure des contrats pour une durée déterminée et renouvelables, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé.

Accusé de réception en préfecture
067-216703785-20200928-2020-076-D-DE
Date de télétransmission : 05/10/2020
Date de réception préfecture : 05/10/2020

La rémunération se fera sur la base du grade correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' and '4' shape, is written over the printed name 'Michèle LECKLER, maire'.

COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-077 RAPPORT DE LA COMMISSION DEPLACEMENTS & MOBILITE DU 22.07.2020

Le conseil municipal prend acte du rapport de la commission déplacements & mobilités du 22.07.2020 dont un exemplaire a été transmis avec la convocation pour la réunion du conseil municipal.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



4

COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du **BAS-RHIN**

Arrondissement de **Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

**2020-078 RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET SECURITE DU
05.08.2020**

Le conseil municipal prend acte du rapport de la commission environnement et sécurité du 05.08.2020 dont un exemplaire a été transmis avec la convocation pour la réunion du conseil municipal.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du **BAS-RHIN**

Arrondissement de **Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

**2020-079 RAPPORT DE LA COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS DU
28.07.2020**

Le conseil municipal prend acte du rapport de la commission enfance, jeunesse, seniors du 28.07.2020 dont un exemplaire a été transmis avec la convocation pour la réunion du conseil municipal.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire

COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-080 RAPPORT DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET TECHNIQUE DU 26.08.2020

Le conseil municipal prend acte du rapport de la commission infrastructures et technique du 26.08.2020 dont un exemplaire a été transmis avec la convocation pour la réunion du conseil municipal.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-081 RAPPORT DE LA COMMISSION ACTION CITOYENNE, ANIMATIONS ET ASSOCIATIONS DU 02.09.2020

Le conseil municipal prend acte du rapport de la commission action citoyenne, animations et associations du 02.09.2020 dont un exemplaire a été transmis avec la convocation pour la réunion du conseil municipal.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du **BAS-RHIN**

Arrondissement de **Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-082 COMMUNICATIONS

A) Décisions prises par délégation du conseil municipal

1) **Décisions en matière de marchés publics**

Le tableau des marchés passés dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire a été joint au rapport de synthèse.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par délégation du conseil municipal en matière de marchés publics.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-082 COMMUNICATIONS

2) **Décisions en matière d'indemnités de sinistre et de rémunération de frais et honoraires avocats/notaires/huissiers de justice et experts**

Le tableau des indemnités de sinistre encaissées par la commune dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire a été joint au rapport de synthèse.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par délégation du conseil municipal en matière d'indemnités de sinistre.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

2020-082 COMMUNICATIONS

B) Urbanisme

1) Dossiers déposés

Le tableau des dossiers déposés a été joint au rapport de synthèse.

2) Décisions prises en matière de préemption urbaine

Le tableau des déclarations d'intention d'aliéner a été joint au rapport de synthèse.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 2 octobre 2020
Michèle LECKLER, maire



COMMUNE DE PLOBSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 21 septembre 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 28 septembre 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, maire.

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST Luc qui a donné procuration à GRUBER Martin, KERN Sophie qui a donné procuration à LECKLER Michèle, KRETZ Brigitte, TEINTURIER Nicolas qui a donné procuration à ENGEL Christian.

C) Eurométropole de Strasbourg (EMS)

1) Conseil de l'Eurométropole du 28.08.2020

L'ordre du jour a été transmis avec la convocation pour la réunion du conseil municipal. Les comptes-rendus des séances du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg peuvent être consultés à la mairie ou sur le site de l'Eurométropole de Strasbourg.

2) Modification n° 3 du PLUi

Une réunion est prévue en mairie avec Mme Danielle DAMBACH pour la finalisation des points concernant Plobsheim.

3) Plan Mobilités

La commune de Plobsheim bénéficiera du transport à la demande (TAD) : départs supplémentaires, à la demande, sur réservation.

4) Stade de la Meinau

50 Moi € d'investissement – EMS - pour la rénovation du stade de la Meinau.
Révision du projet initial pour une meilleure intégration du stade au sein du quartier/territoire et une amélioration de la desserte.

5) Nouvelles méthodes de travail – correspondants EMS

L'EMS propose aux élus des conseils municipaux intéressés de participer aux commissions thématiques.

M. Jean-Marc LORENTZ a été désigné correspondant mobilités et assainissement.
Mme Sandrine HORNECKER a été désignée membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

6) Présentation EMS

Une présentation de l'EMS est jointe au présent compte-rendu.

D) Recrutement : chargé(e) de communication

39 candidatures ont été réceptionnées, dont 3 de personnes domiciliées à Plobsheim.
Entretiens : 1^{er} tour : 9 candidats – 2^{ème} tour le 01/10/2020

E) Journées du Patrimoine

Mme le maire remercie l'ensemble des participants :

Le Giessen, les Arboriculteurs, le Jardin de Marguerite, la Chapelle ND du Chêne, le golf du Kempferhof, les enfants du CM2 de l'école du Château, les élus qui se sont mobilisés pour les encadrer et assurer le bon déroulement des visites.

Bibliothèque – 25 ans : mention spéciale et remerciements à M. Thomas PEULTIER qui a porté un atelier graffiti, réalisation de 2 fresques, avec l'artiste Jaek El Diablo et 6 jeunes de Plobsheim, avec le soutien de Gaël SCHMITT, animateur jeunes. Joli succès et bel après-midi !

F) Tour du ban

Mme le maire remercie Le Giessen et les arboriculteurs pour leur participation ainsi que les élus.

G) Prochaines séances du conseil municipal (à titre indicatif)

- 23 novembre 2020
- 18 janvier 2021
- 15 février 2021 – DOB
- 22 mars 2021 – commission plénière budget
- 29 mars 2021 – budget
- 19 avril 2021

H) Prochaines commissions

- 3 octobre : Déplacements & mobilités
- 7 octobre : Groupe de travail : avant-projet pour les caméras de vidéosurveillance
- 13 octobre : urbanisme
- 15 octobre : DSP – Enfance, jeunesse, seniors
- 3 novembre : finances

I) Site Intranet - commune

Les conseillers municipaux ont accès au site Intranet de la commune. Les documents y sont déposés au fur et à mesure (commissions, conseil municipal, etc.).

Lors du dépôt d'un document ou du rajout d'une date dans l'agenda, les élus en sont informés par mail.